



Vous employez un salarié à votre domicile ?

BÉNÉFICIEZ D'UNE INFORMATION
FIABLE ET GRATUITE !

La Fepem vous informe et vous aide
dans vos démarches :

- Rédaction ou modification du contrat de travail
- Déclaration et rémunération du salarié avec le CESU
- Gestion au quotidien (congés, maladie, absences, etc.)
- Rupture de la relation de travail

Fepem

Particuliers. Employeurs.
Citoyens.

**➤ Consultez nos conseillers et juristes experts
pour sécuriser votre relation d'emploi !**

09 70 51 41 41 (Appel non surtaxé)

Du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h

Demandez à être rappelé par un conseiller : <https://cnsa.fepem.org/>



La Fepem est la fédération experte de l'emploi à domicile. Elle informe, accompagne et défend les intérêts de 3,3 millions de particuliers employeurs, dont elle est le porte-parole auprès des pouvoirs publics.

Avec le soutien de la



rFepem



FRANCE
EMPLOI
DOMICILE